

Mécanique industrielle de construction et d'entretien

Électromécanique de systèmes automatisés

- Le port du pantalon de travail de mécanicien est obligatoire.
- La chemise ou le t-shirt sans logo doivent être ajustés et être portés dans les pantalons.
- Les bijoux ne comportant pas de risque pour la sécurité sont acceptés. Aucune montre n'est acceptée. Seul le bracelet médical est accepté.
- Les piercings sont tolérés s'ils ne comportent pas de risque pour la sécurité.
- Les cheveux longs doivent être attachés en chignon ou contenus dans une casquette.

En atelier

- Le port de chaussures de sécurité approuvées CSA est obligatoire.
- Le port de lunettes de protection est obligatoire.